



CEREMONIE DE REMISE DES CERTIFICATS D'ACCREDITATION

HOTEL HILTON, 28 SEPTEMBRE 2009

ALLOCUTION D'OUVERTURE DE M.Noureddine BOUDISSA

DIRECTEUR GENERAL D'ALGERAC

Monsieur le Ministre de l'Industrie et de la Promotion des Investissements

Messieurs les Membres du Gouvernement

Honorables invités

Mesdames et Messieurs

J'ai l'immense plaisir de vous accueillir aujourd'hui dans cette salle pour que vous partagiez avec nous des moments d'intense satisfaction pour les étapes franchies par ALGERAC depuis sa création et qui sont couronnées aujourd'hui par la remise des premiers certificats d'accréditation.

En ce qui est du démarrage, nous avons toujours été conscients depuis le début, que la tâche qui nous attendait ne serait pas aisée, cependant nous avons gardé bon espoir et nous sommes demeurés optimistes quant aux perspectives d'aboutir un jour à ce résultat.

Etant de création relativement très récente, ALGERAC s'est attelé dès le début à la mise en place effective de ses structures administratives ainsi que des règles et documents régissant l'accréditation

En juillet 2007, l'organisme a bénéficié d'une dotation initiale de l'Etat ainsi que du Fonds de Solidarité Prioritaire(FSP) en plus d'un programme de 6 mois (juillet - Décembre 2007), intitulé ARIP (Programme d'Appui à la Restructuration et à la Privatisation Industrielle, financé par l'UE).

Ce programme a permis la mise en place de toute la documentation nécessaire à un organisme conforme à la norme 17011 qui régit l'accréditation, la formation d'un noyau d'évaluateurs et d'experts techniques (17025, 17020 et 17021), ainsi que le coaching de plusieurs actions auprès de certaines structures nationales (laboratoire, inspection et organisme de certification).

Durant ces deux années, et compte tenu de l'analyse de la situation exacte des structures chargées de l'évaluation de la conformité, il est apparu que peu de structures sont à même de faire face à une accréditation, pour diverses raisons. Ceci a nécessité une réflexion approfondie sur le programme d'action que devra entrevoir ALGERAC sur les cinq années à venir.

Entretiens, il a fallu mener une campagne d'information et de sensibilisation en direction des opérateurs économiques, tant publics que privés, pour faire connaître le concept même de l'accréditation, concept presque totalement méconnu dans notre pays.

Les journées d'information organisées durant le dernier semestre 2008 et le premier semestre 2009 ont concerné de larges secteurs d'activités potentiellement porteurs, tels la défense nationale, l'énergie, les travaux publics, l'industrie, les ressources en eau, l'enseignement supérieur et l'agriculture.

Il faut souligner dans ce cadre, que les participants à ces journées, tout en découvrant l'accréditation, ont fait preuve d'un grand sens de responsabilité quant aux dispositions qu'ils ont prises pour se faire inscrire dans la démarche préconisée par nos partenaires de la coopération internationale, consistant en des opérations de pré évaluation à même d'identifier l'ensemble des actions à entreprendre au niveau de chaque entité pour les mettre au niveau des exigences de l'accréditation.

Ces mêmes responsables ont pris conscience de cette nécessité de s'inscrire dans la démarche, compte tenu du fait que l'Accord d'Association avec l'UE prévoit l'ouverture progressive du marché, et du fait aussi que les marchandises en circulation nécessiteront des certificats de conformité émanant d'organismes accrédités.

Je souhaiterais saisir cette opportunité pour les remercier tous pour avoir permis aux évaluateurs et experts techniques d'ALGERAC d'effectuer leur travail dans des conditions très favorables.

En terme de réglementation technique, nous pensons agir par le biais des Départements ministériels concernés, tels l'Industrie, l'Habitat, les Travaux Publics, l'Energie, les Ressources en Eau, la Santé, l'Environnement, les Transports, le Commerce, l'Agriculture et autres, afin d'initier une réflexion sur la révision des réglementations régissant l'octroi des agréments et des homologations, conformément aux exigences de la norme 17020.

Ces Ministères pourraient conditionner la délivrance des agréments -par le biais du cahier des charges- à l'accréditation des entités concernées.

Cette mesure ne pourrait être appliquée qu'aux organismes ayant rapport avec la santé humaine, la sécurité des personnes et l'environnement.

A ce niveau, ALGERAC serait alors en mesure de mettre en œuvre un important programme de travail du fait que les référentiels visés constituent une grande partie du marché de l'accréditation en Algérie.

Cependant, et d'un autre côté, l'on pourrait aussi imposer l'accréditation des Organismes d'évaluation de la Conformité procédant à la certification de produits ou de services, comme c'est le cas en France.

Compte tenu du fait que l'accréditation se déroule sur une période relativement plus ou moins longue, et afin de ne pas entraver l'activité normale de l'organisme en question, on pourrait envisager une disposition transitoire, qui permettrait à un organisme non encore accrédité pour la certification considérée, dans des conditions définies par voie réglementaire, d'effectuer des certifications, sous réserve d'avoir déposé une demande d'accréditation dûment constatée.

Des cycles de formation ont été organisés par ALGERAC au profit de ses clients, notamment sur les référentiels internationaux, la 17025 pour les laboratoires d'essais et d'étalonnage ainsi que la 17020 pour les organismes d'inspection et de contrôle, d'autres cycles de formation seront aussi organisés sur le référentiel 15189 pour le biomédical, 18001 pour la santé et la sécurité au travail, 22000 pour la sécurité des denrées alimentaires, 14001 pour l'environnement et enfin un cycle de formation pour les auditeurs tierce partie.

ALGERAC devra aussi se pencher sur le renforcement de la formation en métrologie en tenant compte des difficultés actuelles de la métrologie industrielle en Algérie et d'étudier très sérieusement le problème posé actuellement par la métrologie (peu de structures chargées de l'étalonnage) en attendant la mise en place des moyens métrologiques pour le raccordement des mesures aux étalons internationaux.

Il va sans dire que toute action entreprise dans le sens d'une accréditation ne saurait se concevoir sans la formation des effectifs appelés à assumer la prise en charge correcte des éléments préconisés par le rapport de pré évaluation.

Pour ce qui est de ses évaluateurs et experts techniques, et malgré la formation d'un grand nombre durant le programme ARIP ainsi que dans le cadre de la coopération bilatérale Algéro-Française, ce nombre demeure insuffisant

pour couvrir les besoins futurs d'ALGERAC dans les trois domaines standards que sont les laboratoires, les organismes d'inspection et les certificateurs de systèmes, de produits et de personnes.

L'élargissement de notre activité à d'autres secteurs supposera donc la poursuite de ce processus de formation d'évaluateurs et d'experts techniques déjà entamé, et le lancement de la formation des évaluateurs dans les domaines qui ne sont pas encore couverts par les formations antérieures : Santé, biologie, agro-alimentaire.

Les laboratoires et organismes d'inspection seront soutenus par des actions de formation et de pré-évaluation leur permettant de bénéficier de programmes de coopération et/ou de soutien de l'Etat pour l'accompagnement à l'accréditation (à l'exemple du programme d'aide à la certification ISO 9000 et 14000 mis en place par le Ministère de l'Industrie).

Ces mêmes programmes permettront ainsi aux organismes demandeurs d'une accréditation de disposer de l'avantage d'un accompagnement par des experts internationaux durant la phase de mise en œuvre des recommandations des rapports de pré évaluation.

Etant un organisme technique et menant des activités spécifiques, ALGERAC est appelé à adhérer à des programmes de coopération internationale, bilatérale et multilatérale, en vue de renforcer ses structures, de développer son savoir faire et de permettre à l'Algérie d'être présente au niveau des institutions internationales, tout ceci dans le but de préparer sa reconnaissance par les organismes pairs.

Ces objectifs ne peuvent être atteints que si ALGERAC participe activement aux différentes rencontres et prend part de manière effective et efficiente aux travaux des réunions techniques liées à l'accréditation.

Les programmes de coopération dans lesquels s'est inscrit ALGERAC, notamment avec l'Union Européenne, visent au renforcement de l'infrastructure qualité en Algérie afin d'améliorer la compétitivité de la production nationale destinée au marché international, en contribuant à la facilitation du commerce et à la diversification des échanges entre l'Algérie et l'Union Européenne, et enfin de préparer la conclusion d'un accord dans le domaine de l'évaluation de la

conformité des produits industriels ACCA (Agreement on Conformity Assessment and Acceptance of industrial Products).

Les premières accréditations réalisées permettront à ALGERAC de lancer le processus devant mener à l'obtention de la reconnaissance du fonctionnement d'ALGERAC par ses pairs (la reconnaissance par European Accreditation "EA" étant la première à mettre en œuvre) et la mise en place des outils nécessaires pour la mise en œuvre des accords de reconnaissances mutuelles, régionales et internationales.

Je vous remercie pour votre aimable attention.